161275 - Le jugement du fait d'appeler un enfant Muhammad Hady

question

Nous est il permis d'appeler un enfant Muhammad Hady? J'ai entendu que Hady est l'un des noms d'Allah et qu'il faut plutôt appeler l'enfant Abdoul Hady. Je veux savoir le jugement de cela.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, al-Hady est l'un des plus beaux noms d'Allah confirmés dans le saint Coran, comme l'indique la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: Mais ton Seigneur suffit comme guide et comme soutien. (Coran,25:31).

Dr. Muhammad Khalifa at.-Tamimi dit; «al-Hady s'atteste dans la parole du Très haut: Mais ton Seigneur suffit comme guide et comme soutien. (Coran,25:31). Le mot est utilisé ici sous une forme restreinte et ne joue pas le rôle d'un nom. S'agissant de ceux qui l'ont mentionné (comme un des noms d'Allah), cela a été rapporté par la voie de al-Walid ibn Mouslim, par la voie de Abdoul Malik ibn Muhammad as-Sanani, par la voie de Abdoul Aziz ibn al-Housayn at.-Toudjouman; il a été rapporté encore dans les collections de Djaafar as-Sadiq, de Soufyan ibn Ouyayna, d'al-Khattabi, d'Ibn Mandah, d'al-Halimi, d'al-Bayhaqui, d'Ibn al-Arabi, d'al-Qourtoubi, d'Ibn al-Wazir, d'Ibn al-Hadjar, d'as-Saadi, d'al-Quahtani, d'al-Hamoud et de Charbassi.» Extrait légèrement remanié de Mou'taqad ahl as-Sunna wal-djamaa fii asmaa il Allah al-Housna,p.186.

Deuxièmement, ce que nous avons dit concernant l'intégration du nom al-Hady dans les plus beaux noms d'Allah ne signifie pas qu'il est interdit aux humains de se le donner car ce nom ne fait pas partie des noms réservés exclusivement à Allah Très haut de sorte qu'il ne convient pas de l'appliquer à un autre que Lui, l'Auguste et Très haut, comme c'est le cas avec les noms Allah et ar-Rahman.

Il est déjà mentionné dans notre site la division des plus beaux noms d'Allah en deux catégories: une qu'Allah se réserve de sorte qu'il n'est pas permis à ses fidèles serviteurs de les porter. Une autre que ces derniers peuvent porter. Voir à ce propos la réponse donnée à la question n° 114309.

Cependant, il est préférable pour celui qui utilise l'un de ces noms d'omettre l'article défini al et de dire Hady au lieu d'al-Hady, comme il a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 130943.

Troisièmement, cela dit, nous ne voyons rien qui empêche qu'on donne à un enfant le nom de Muhammad Hady car nous n'y trouvons rien d'erroné ou d'appréhensible à éviter. Il est vrai cependant que certains ulémas réprouvent cette sorte de noms composés, mais le fondement de leur réprobation diffère de ce qui nous préoccupe ici. On y ajoute l'absence d'une preuve claire de la réprobation. Voir mou'djam al-manahi al-lafzhiyya, p. 565.

Allah le sait mieux.